

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Quinze le 1^{er} Octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, D. Guillerme, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, P. Cormier, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, JJ. Marteil, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, MF Guillemot, MM. Prévost, C. Pecchia, P. Le Dro, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détérez, PY Le Grogneq, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Anne-Maud Goujon qui a donné procuration à Françoise Ballester
Patrick Guilbaudau « « à François Aubertin
Cécile Jourdain « « à Marylise Foidart
Anne-Marie Garangé « « à Arlette Buzaré
Sonia Caroff « « à Pascal Cormier
Virginie Robin Cornaud « à Dominique Capart

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 24 Septembre 2015
Date de l'affichage : 24 Septembre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

**2015 - 101 : Intégration des voies et des espaces communs de la Résidence
Le Clos des Pins, à Kerrouarc'h, dans le Domaine Communal**

Rapporteur : D. Guillerme

La SARL PALM BEACH, lotisseur de la Résidence Le Clos des Pins, sollicite le classement, dans le domaine communal, des voies et espaces communs de ce lotissement, conformément à la convention de transfert du 12 juillet 2007.

Celle-ci prévoit une cession gratuite et sans frais pour la commune de l'ensemble des équipements communs du lotissement (voirie, réseaux, espaces verts, ...), en échange d'un engagement d'entretien et de gestion par la ville, dans le cadre de l'intérêt général, des espaces communs de ce lotissement.

Situé à Kerrouarch, il a été autorisé le 26/07/2007 et déclaré achevé le 16/01/2013.

Ses espaces collectifs sont cadastrés Section BV N° 104, 105 et 106, pour une surface totale de 500 m².

Les travaux attendus depuis 2013 (éclairage public) sont à présent tous achevés et les équipements cédés à la ville sont composés principalement d'une voirie et d'un chemin piétonnier, tous en enrobés et en bon état.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 31 août 2015 ;

AUTORISE l'intégration dans le domaine communal des parcelles cadastrées BV 104 à 106, d'une contenance totale de 500 m², situées dans la Résidence Le Clos des Pins, à Kerrouarc'h ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge du lotisseur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et à accomplir toutes formalités y afférentes.

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 05 Octobre 2015
Le Maire,
François AUBERTIN

